

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 19 août 2011 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 26 août 2011

ORDRE DU JOUR

- 1 - CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 11 JUILLET 2011
- 2 - CONSEIL MUNICIPAL / INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER
- 3 - CONSEIL MUNICIPAL / DELEGATION PERMANENTE POUR MARCHES PUBLICS ET AVENANTS
- 4 - MARCHÉ PUBLIC / GROSSES REPARATIONS SUR VOIRIES / ATTRIBUTION DU MARCHÉ
- 5 - MARCHÉ PUBLIC / CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ / CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE
- 6 - URBANISME / CESSION DE TERRAINS ZONE D'ACTIVITÉS EST
- 7 - SCOLAIRE / CLASSE DE NEIGE 2012 / TARIFS
- 8 - ÉCOLE DE MUSIQUE / REMUNÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES / ANNÉE 2011-2012
- 9 - PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN POSTE
- 10 - FINANCES / REMISE GRACIEUSE SUR TAXES D'URBANISME (PENALITÉS)
- 11 - COMMISSIONS ET SYNDICATS
- 12 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'an deux mille onze, le vendredi 26 août, le conseil municipal de Tignieu-Jamezieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. POMMET, MME BRENIER, M. CAZALY, MME MARCHAND, MM. BELMELIANI, MICHALLET, MMES BRISSAUD, BAZ, PEYSSON, M. DURAND, MLE GUIMARAES, MM. CHEDIN, LARCHER, BARAT, ALLAMANCHE.

<u>POUVOIRS</u> :	M. DHONT	A	M. PAVIET SALOMON.
	MME GAROFALO	A	M. SBAFFE.
	MME ROSTAING	A	M. POMMET.
	M. DANDIS	A	M. BARAT.

ABSENTE : MME PARDAL.

SECRETARE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Avant de passer à l'approbation du compte rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- ☞ Intercommunalité / Position du Conseil.
- ☞ Maison des Jeunes et de la Culture / Projet Social.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2011.

Monsieur ALLAMANCHE demande plusieurs corrections du compte rendu qui ne « relaie pas correctement ses interventions », à savoir :

☞ Point n° 4 : son intervention concernant les tarifs de restauration scolaire n'ayant pas été retranscrite, il demande son inscription. Le Conseil rejette cette demande par 22 voix contre 2 (Mrs Larcher et Allamanche) et 2 abstentions (Mrs Reynaud et Chedin non présents au Conseil).

☞ Point n° 5 : remplacement du terme « ...les tarifs appliqués sur les communes environnantes... » par « ...les tarifs appliqués par les communes environnantes... ». Le Conseil adopte à l'unanimité cette correction.

☞ Point n° 8 : remplacement du terme « ...le Maire n'a pas le droit d'utiliser leurs votes... » par « ...le Maire n'a pas le droit d'utiliser leurs noms... ». Le Conseil rejette cette demande par 22 voix contre 2 (Mrs Larcher et Allamanche) et 2 abstentions (Mrs Reynaud et Chedin non présents au Conseil).

Monsieur LARCHER (point n° 7) s'étonne de voir mentionné sur la délibération à la fois la SARL Le Mont Ararat et la SARL La Renardière. Il pose la question : A qui vend-on ?

Monsieur le Maire le renvoi au point n° 6 de l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 11 juillet 2011 comme suit :

Votants : 26 Pour : 24 Contre : 02 (Mrs Larcher et Allamanche).

- 2 – CONSEIL MUNICIPAL / INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Robert ABAD pour raisons familiales, de son poste de Conseiller Délégué aux Sports.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, le siège vacant doit être attribué au candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier élu de cette liste. A ce titre, Monsieur Jérôme CHEDIN a été contacté et nous a confirmé son accord le 2 août 2011 pour siéger au sein de l'assemblée communale.

Monsieur Jérôme CHEDIN est alors installé en qualité de conseiller municipal de Tignieu Jameyzieu et l'assemblée lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire tient ensuite à remercier Monsieur Robert ABAD pour les nombreuses années passées au service de la commune et de la population, en qualité de responsable de la Commission Sports. Il lui souhaite une « retraite » bien méritée et rappelle qu'il sera toujours le bienvenu à Tignieu Jameyzieu.

- 3 – CONSEIL MUNICIPAL / DELEGATION PERMANENTE POUR MARCHES PUBLICS ET AVENANTS

La loi n° 2009-179 du 17 février 2009 et notamment son article 10 a réécrit les articles L.2122-22, L.3221-11 et L.4231-8 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les délégations consenties à l'exécutif par l'assemblée délibérante.

Monsieur SBAFFE précise au Conseil que le choix s'est également fait par l'application des prix proposés par les deux candidats à un exemple type de travaux que la commune pourrait être amenée à réaliser, à savoir l'aménagement de l'entrée Est du quartier de Jameyzieu.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **5 – MARCHÉ PUBLIC / CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ / CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en date des 1^{er} et 5 août 2011, relatives à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un gymnase.

Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 1^{er} août 2011 à 12 heures. La Commission s'est réunie ce même jour à 14 heures et a ouvert les onze plis reçus. Ceux-ci ont été vérifiés et la Commission s'est de nouveau réunie le 5 août pour attribuer comme suit le marché de maîtrise d'œuvre :

☞ Béraud Architecture et Ingénierie 161.600 €ht soit 193.273,60 €TTC.

Le Conseil est appelé à prendre acte de cette décision et à autoriser le cas échéant le Maire à signer tous documents concernant l'exécution de ce marché de maîtrise d'œuvre.

Dans le même temps, le Conseil approuvera le projet de construction du nouveau gymnase dont le coût estimatif est de 1.600.000 € hors taxes et sollicitera une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère (Territoire du Haut Rhône Dauphinois) au titre de la dotation 2012.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **6 – URBANISME / CESSION DE TERRAINS ZONE D'ACTIVITES EST**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 11 juillet dernier, concernant la réalisation d'une voie de délestage à l'entrée Est de la commune et les cessions de terrains avec la SARL La Renardière.

A ce jour, les documents d'arpentage ont été établis et les cessions entre la SARL La Renardière et la commune seront les suivantes :

☞ La commune cède à la SARL La Renardière les parcelles AB n° 414 (4.628 m²), AB n° 415 (936 m²) et AB n° 416 (4.207 m²) pour un montant de 89.055 €

☞ La SARL La Renardière cède à la commune les parcelles AB n° 419 (385 m²) et AB n° 423 (185 m²) pour un montant de 5.049 €

Monsieur le Maire précise que ces deux ventes se compenseront à hauteur de 84.006 € réglés à la commune par la SARL La Renardière à terme dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte authentique.

A la garantie du paiement, une inscription de privilège de vendeur avec réserve d'action résolutoire sera prise par Maître BELMONT, Notaire chargé de la vente, auprès de la Conservation des Hypothèques compétente.

Monsieur LARCHER exprime ses interrogations quant à la société qui achète ces parcelles communales, à savoir la SARL Le Mont Ararat ou bien la SARL La Renardière ?

Monsieur le Maire lui précise que cette cession est faite au profit de la SARL La Renardière. La SARL Le Mont Ararat est une autre société appartenant à l'acquéreur. Cette précision avait déjà été apportée au Conseil lors de la séance du 11 juillet 2011 (point n° 7).

Monsieur ALLAMANCHE n'approuve pas le différé de paiement de 6 mois accordé à la SARL La Renardière. Monsieur le Maire lui répond que cette procédure est tout à fait normale et légale et précise que la commune avait acquis ces terrains à un coût inférieur au prix de cession.

Il rajoute que les parcelles vendues à la SARL permettront l'installation de plusieurs équipements qui viendront renforcer l'attrait économique et commercial de la commune.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 24 Contre : 02 (Mrs Larcher et Allamanche)

- **7 – SCOLAIRE / CLASSE DE NEIGE 2012 / TARIFS**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires informe le Conseil du départ en classe de neige à Rencurel dans le Vercors de deux classes de l'école Renoir, soit 50 élèves, 2 enseignants et 2 accompagnateurs.

Le coût total du séjour (hors frais de transport) est de 14.155 €

Il est proposé au Conseil de demander une participation aux familles de 99 € par enfant, avec un règlement en trois fois (novembre 2011, décembre 2011, janvier 2012).

Les deux accompagnateurs seront rémunérés à hauteur de 112 € nets chacun et une subvention sera demandée au Conseil Général de l'Isère pour cette classe de neige.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **8 – ECOLE DE MUSIQUE / REMUNERATIONS COMPLEMENTAIRES / ANNEE 2011-2012**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil de fixer comme suit les rémunérations complémentaires des professeurs de l'Ecole de Musique Municipale, à savoir :

- ☞ 305 € nets (370 € bruts) par professeurs pour une journée d'intervention dans les écoles.
- ☞ 150 € nets (182 € bruts) par professeurs pour la présentation des instruments dans les écoles (1jour).

☞ 120 € nets (145 € bruts) pour la Directrice de l'Harmonie La Tignolane pour chaque concert qu'elle dirige.

☞ 60 € nets (72,76 € bruts) aux membres extérieurs du jury de fin de 1^{er} cycle.

☞ 4 heures attribuées à chaque professeur présent au jury de fin de 1^{er} cycle musical.

☞ 4 heures attribuées à chaque professeur présent à la matinée « Porte Ouverte ».

☞ 3 heures attribuées à chaque professeur présent aux différents concerts de l'année.

Monsieur ALLLAMANCHE souhaite connaître le nombre de concerts rémunérés. Monsieur SBAFFE lui répond que cela varie. Deux concerts sont systématiquement organisés au printemps et en hiver). D'autres concerts peuvent être donnés tout au long de l'année selon les opportunités.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **9 – PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE**

Monsieur le Maire propose au Conseil la modification de poste suivante, par suite de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe, à savoir :

☞ Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet (35h).

☞ Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet (35h).

Cette modification prendra effet au 1^{er} septembre 2011.

Monsieur le Maire présente également ses félicitations à cet agent pour sa réussite.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **10 – FINANCES / REMISE GRACIEUSE SUR TAXES D'URBANISME (PENALITES)**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances informe le Conseil d'une demande faite à la commune par la Trésorerie de La Verpillère, pour une remise gracieuse sur une pénalité appliquée à des taxes d'urbanisme réglées en retard par un administré de Tignieu Jameyzieu.

Ces taxes concernent un tènement situé dans la zone d'activités des QUATRE Buissons Est la pénalité s'élève à 135 € Monsieur SBAFFE précise que les taxes d'urbanisme ont été entièrement réglées.

Le Trésorier de Crémieu, chargé du recouvrement des taxes a donné un avis favorable à cette remise gracieuse.

Monsieur le Maire précise que cette remise n'impacte pas le budget communal, car les taxes ont été réglées sur le même exercice comptable que celui correspondant à l'émission des titres de recettes correspondant.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **11 – INTERCOMMUNALITE / POSITION DU CONSEIL**

En préambule, Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée sa délibération du 31 mai 2011, par laquelle le Conseil a par un vote à l'unanimité :

☞ Rappelé au Préfet de l'Isère que le bassin de vie de Tignieu Jameyzieu est situé sur le Canton de Pont de Chéruy.

☞ Donné un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

☞ Demandé au Préfet de l'Isère l'intégration de Tignieu Jameyzieu dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

Il rappelle également les termes du courrier daté du 17 mai 2011, par lequel le Président de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu a « communiqué son point de vue personnel » à l'ensemble des communes membres de la C.C.I.C, sur le devenir de la commune de Tignieu Jameyzieu, à savoir que « si par le passé j'ai exprimé ma position pour l'intégration de la commune de Tignieu Jameyzieu à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas, cette commune étant logiquement tournée vers le Canton de Pont de Chéruy, j'ai également ajouté que cette position pourrait être revue s'il y avait un risque de bouleversement de l'organisation territoriale. Aujourd'hui, le contexte a évolué et j'ai l'intime conviction que notre territoire pourrait être mis en péril ».

Enfin, Monsieur REYNAUD rappelle le résultat du vote des 20 communes membres de la C.C.I.C (17 juin 2011) qui se sont déclarées majoritairement pour l'adhésion de Tignieu Jameyzieu à cette communauté.

Le Conseil Syndical s'est ensuite réuni le 23 juin et a confirmé cette position (28 voix pour et 18 contre), cela avant que deux communes de la C.C.I.C. ne se soient prononcées.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale doit se prononcer, avant la décision finale prise par le Préfet de l'Isère.

A ce jour, rien n'est donc joué et Monsieur REYNAUD-avec l'espoir d'être suivi par les élus du Conseil-présente deux propositions à l'assemblée :

1 – Demander un rendez-vous commun avec le Préfet de Région, le Préfet de l'Isère et le Sous-préfet de La Tour du Pin.

2 – Mise en place d'actions de sensibilisation de la population de Tignieu Jameyzieu en apposant sur le fronton de la mairie, une banderole « Tignieu Jameyzieu Commune forcée / Commune bafouée ».

Cette mention sera également reprise par tous moyens possibles au sein des services de la mairie (autocollants, mention sur courriers, tee-shirts, affichage etc...).

Monsieur LARCHER se dit « choqué » par les propos de Monsieur REYNAUD concernant l'article de son groupe inséré dans le récent TJ INFO. En effet, cet article fait apparaître une position pour le moins ambiguë du groupe d'opposition qui, lors du Conseil du 31 mai 2011 a approuvé à l'unanimité :

1 – Que le bassin de vie de la commune de Tignieu Jameyzieu est situé sur le canton de Pont de Chéruy.

2 – De donner un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté en séance.

3 – De demander au Préfet de l'Isère l'intégration de la commune de Tignieu Jamezyieu dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

Monsieur LARCHER reprend la parole et termine ses propos en interpellant Monsieur REYNAUD en ces termes : « vous ne pouvez pas remettre en cause le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ».

Monsieur REYNAUD lui précise que ce n'est nullement le cas, car le Préfet de l'Isère n'a pour fait « qu'une proposition de schéma » qui a été présenté aux collectivités concernées.

Celles-ci disposaient d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce document. Ensuite, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale est saisie du projet de schéma et dispose quant à elle de 4 mois pour se prononcer sur ce document.

« Rien n'est donc joué » rappelle Monsieur REYNAUD et s'adressant à Monsieur LARCHER lui confirme « que son groupe a fait un revirement complet de position entre son vote du 31 mai 2011 et son article paru dans le TJ INFO de ce mois ».

Monsieur ALLAMANCHE précise qu'il ne pourra s'engager sur les deux propositions présentées par Monsieur REYNAUD, car son groupe n'a pas eu suffisamment de temps pour y réfléchir. Par ailleurs, il rappelle « être pour l'adhésion de Tignieu Jamezyieu à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas (?), mais qu'en cas de « blocage » son groupe se ralliera à la décision du Préfet.

Il termine en informant le Maire que son groupe s'abstiendra sur le vote concernant la banderole, mais donnera son accord pour la demande de rendez-vous.

Monsieur REYNAUD apprécie la modération des propos de Monsieur ALLAMANCHE et rappelle de nouveau que « rien n'est joué, ni perdu » et que « l'on ne peut pas forcer une commune à aller ou elle ne veut pas ».

Monsieur BARAT quant à lui confirme la position de son groupe pour adhérer à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas et précise que son groupe votera pour la demande de rendez vous mais s'abstiendra sur la 2^{ème} proposition concernant la pose d'une banderole sur la mairie.

Monsieur le Maire prend acte de ces différentes interventions et informe l'assemblée que le dossier sur l'intercommunalité sera désormais systématiquement inscrit à l'ordre du jour des prochains Conseils municipaux et ce, tant que la commune n'aura pas gain de cause à savoir adhérer à son bassin de vie qui est sur le territoire de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

1 – Proposition de rendez vous avec le Préfet de Région, le Préfet de l'Isère et le Sous-préfet de La Tour du Pin :

Votants : 26 Pour : 26

2 – Proposition de mettre une banderole « Tignieu Jameyzieu Commune forcée / Commune bafouée » sur le fronton de la mairie et d’informer la population par tous moyens reprenant cette inscription :

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 02 (Mrs Larcher et Allamanche)

Abstentions : 02 (Mr Barat pouvoir de Mr Dandis)

- **12 – MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / PROJET SOCIAL**

Madame FERNANDEZ, Adjointe en charge de la Commission Jeunes informe le Conseil que le projet associatif 2009-2012 de la Maison des Jeunes et de la Culture inclut une demande d’agrément « Centre Social » auprès de la Caisse d’Allocations Familiales de Vienne.

Cette disposition permet une reconnaissance officielle de ses diverses actions sociales existantes et de s’ouvrir sur la possibilité de mener des actions nouvelles en direction de tous les habitants de l’agglomération.

Pour ce faire, une démarche de projet social a été mise en place depuis 2009, sur la base d’un cahier des charges. La MJC a ainsi bénéficié d’un soutien financier de la part de la CAF de Vienne à travers plusieurs contrats d’objectifs dont le dernier se termine.

L’obtention d’un agrément « Centre Social » conditionne le renouvellement de ces financements. Il comporte une prestation globale d’animation « Vie Locale » et une prestation d’animation collective « Famille ».

Cet agrément n’implique pas d’apports financiers supplémentaires de la part du SIVOM ou des communes intéressées. Sa durée est de 4 ans, avec une évaluation annuelle par un Comité de Pilotage, sachant que l’année 2012 sera une phase de mise en œuvre.

La MJC propose d’organiser cet agrément autour de trois pôles, à savoir Jeunesse, Loisirs Culture et Développement Social Local.

Monsieur IMBERDISSE demande si ce projet concerne les quatre communes (Tignieu Jameyzieu, Chavanoz, Charvieu-Chavagneux, Pont de Chérucy). Il lui est par l’affirmative, sachant que le SIVOM devra également se prononcer sur ce projet social.

Aucune autre remarque ou précision n’étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **INFORMATION DIVERSE**

☞ Monsieur Mohamed BELMELIANI est nommé en qualité de Conseiller délégué aux Sports à compter du 1^{er} septembre 2011.

☞ Dossier MEJEAN : Les services du Ministre de l’Environnement travaillent sur ce dossier. Un arrêté portant arrêt immédiat des travaux entrepris cet été par Madame MEJEAN a été pris.

☞ Le lieutenant GERLAND a pris ses fonctions en qualité de Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont de Chérucy.

☞ Madame Sylvie ANDRE a pris ses fonctions en qualité de Principale du collège de Tignieu Jameyzieu.

☞ Une maison a été endommagée par un feu de cheminée rue du Gambaud.

☞ Elections Sénatoriales du 25 septembre prochain à Grenoble : il est rappelé l'obligation faite aux délégués titulaires d'être présent. Seules les absences pour maladie ou déplacement professionnel sont éventuellement acceptées pour se faire remplacer par un suppléant.

☞ Le Président du Conseil Général de l'Isère a répondu à Monsieur DEZEMPTTE, suite à son courrier mettant en avant la gestion financière des maisons du Territoire. Ce document est consultable en mairie.

- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

SPORTS (Mohamed BELMELIANI) :

☞ Salue le travail de son prédécesseur et confirme son intention de poursuivre dans la même voie, la gestion de la Commission Sports.

JEUNES (Francette FERNANDEZ) :

☞ Les jeunes Emploi Eté 2011 ont été reçus ce jour pour un pot de fin de travail. Tout s'est bien passé. Remerciements aux agents du Centre Technique Municipal pour leur implication dans cette action.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ Le bâtiment modulaire et les travaux dans l'école Dufy sont en cours de réception. Tout sera prêt pour la rentrée.

☞ Le mobilier scolaire prévu est reçu en quasi-totalité.

COMMUNICATION (Philippe REYNAUD) :

☞ La distribution de la lettre d'information TJ INFO de septembre 2011 va commencer.

☞ Journées du Patrimoine le 17 septembre 2011.

☞ Les Mille Mots d'Automne se dérouleront les 18 octobre (Jamezyzieu), 19 octobre (Village) et 20 octobre (La Plaine).

BATIMENTS (Elisabeth ROUX) :

☞ Les nouveaux locaux à Jamezyzieu pour les cours de gymnastique sont en voie d'être réceptionnés.

ECOLE DE MUSIQUE (Jean-Louis SBAFFE) :

☞ Présentation des instruments le 15 septembre, avec Journée Porte Ouverte.

☞ Reprise des cours le 19 septembre.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ Les machines à désherber « à la vapeur » ont été réceptionnées et une formation sera prochainement dispensée aux agents du Centre Technique Municipal.

☞ Un portail a été volé cet été au stade. Une plainte a été déposée.

☞ Le bassin de rétention des eaux pluviales installé au quartier des Bruyères fonctionne très bien (constat suite aux fortes pluies de ces jours).

ENVIRONNEMENT (Hélène MARCHAND) :

- ☞ La Commission se réunira le 7 septembre 2011 en mairie.
- ☞ Les visites des Jardins Fleuris débuteront le 29 août prochain.
- ☞ L'opération « Nettoyons la Nature » se déroulera le 24 septembre prochain.

FIN DES DEBATS : 20 heures 51.